

Réf ----- PAG/DAAG

Rabat, le

BP - 1733

Décision

12 OCT 2018

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

- Vu le dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le dahir 1-16-134 du 21 Kaada 1437 (25 Août 2016) portant promulgation de la loi n° 39-16 portant modification de la loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le décret n°2-10-320 du 16 jounada II 1432 (20 mai 2011) portant application de la loi 16-09 relative à l'agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu l'organigramme de l'AMEE, tel q'il a été approuvé par le Ministère chargé des Finances ;
- Considérant la nécessité de service.

Décide

Article 1 : de lancer un appel à candidature Interne pour occuper le poste suivant :

| Poste vacant | Pôle |
|---|---|
| Service l'Efficacité Energétique dans le secteur de l'Industrie | Pôle Energies Renouvelables et Efficacité Energétique |

Article 2 : les agents titulaires ou contractuels, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Classés, au moins, au grade d'administrateur de 2^{ème} Grade ou d'Ingénieur d'Etat ou à un grade équivalent ;
- Avoir un diplôme lui permettant l'accès au grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou à un grade équivalent ;
- Avoir au moins 2 ans de service effectif pour les agents titulaires et 3 ans pour les agents contractuels ;
- Peuvent, également, postuler au poste sus indiqué, les agents titulaires et contractuels, classés dans le grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou dans un grade d'indice équivalent, ayant une ancienneté d'au moins quinze (15) ans de service effectif dont quatre (4) ans au moins dans le grade précité.

✓

Article 3 : La fiche de poste ci-jointe, définit les missions du poste à pourvoir, les conditions et les compétences exigées.

Article 4 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature ;
- Un CV ;
- Une proposition du candidat(e) d'un plan d'action ou d'une stratégie de gestion et d'amélioration de la rentabilité du Service de l'industrie;
- Autorisation du Directeur du Pôle auquel le (la) candidat(e) appartient avec un avis de son chef hiérarchique immédiat sur ses compétences professionnelles.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont à envoyer à la Direction Générale, avant le **02 NOV 2018** à 16h30.

Article 6 : Le Directeur Général de l'AMEE instituera, par décision, un comité pour la sélection des dossiers des candidats (es) respectant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats(es).

Article 7 : Le/La candidat(e) sélectionnés(ée) pour occuper le poste susmentionné, est nommé(e) par décision du Directeur Général de l'Agence.

Article 8 : Cette décision annule et remplace toute autres décisions contraires.

Article 9 : Cette décision est publiée au site web de l'AMEE et celui des services publics www.service-public.ma et affichée à l'AMEE à Rabat et Marrakech.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE

Fiche de poste

Intitulé du poste : Chef du service Industrie

Lieu du poste : AMEE/Rabat

Mission :

- Développer et promouvoir l'Efficacité Energétique dans le secteur de l'Industrie au Maroc, à travers la réalisation, la coordination de la mise en œuvre des programmes et projets d'efficacité énergétique dans ce secteur, planifiés par l'AMEE, ainsi que les actions préconisées par la loi 47-09.
- Contribuer au développement des mesures de bonnes pratiques, de proposition de standards et mesures réglementaires, de supports de formation, de sensibilisation et de communication.

Principales activités et tâches du poste :

- Suivre et coordonner les audits énergétiques réalisés conformément à la réglementation en vigueur et suivre la mise en œuvre des recommandations desdits audits ;
- Créer les bases de données nécessaires de suivi d'impact des programmes d'audits des différents secteurs : unités industrielles, équipements, consommations, intensité énergétique ;
- Etablir et actualiser les cahiers de charges des audits, valider les rapports d'audits, piloter des études et des enquêtes annuelles ;
- Proposer et réaliser des projets et programmes nationaux d'EE dans l'industrie
- Proposer des mesures réglementaires et standards d'EE dans l'industrie
- Faire le bilan semestriel des activités et des résultats ;
- Développer des supports de sensibilisation et de communication ;
- Concevoir et réaliser les programmes de développement de l'Efficacité Energétique dans le secteur Industriel ;
- Identifier, évaluer et contribuer à la valorisation du potentiel d'EEI
- Assurer l'assistance technique des opérateurs en matière de l'EEI
- Assurer le suivi de l'encadrement de l'équipe au niveau du service
- Assurer le suivi et l'encadrement des stagiaires au niveau de service industrie
- Améliorer la communication au sein du service
- Assurer la formation sur le tas du personnel au sein du service
- Résoudre les problèmes au niveau du service
- Améliorer l'ambiance du travail au sein du service
- Développer des relations techniques avec les autres entités de l'AMEE
- Contribuer à la veille technologie en matière de l'EEI
- Constitution d'une base de données sur les équipements industriels
- Contribution à l'élaboration des modules de formations

Liaisons hiérarchiques :

Le Chef du Service Industrie dépend hiérarchiquement du Chef de la Division de l'Efficacité Energétique, à qui il rend compte de ses activités et des résultats du Service.

Compétences clés :

Le Directeur Général
Saïd MOULINE

- Maîtriser les différents processus dans l'industrie ;
- Maîtriser les technologies et équipements annexes (utilities) ;
- Maîtriser les méthodologies des audits énergétiques ;
- Savoir évaluer les rapports d'audit ;
- Etre capable de gérer ses équipes ;
- Avoir un bon relationnel avec les autres services de l'Agence ;
- Respecter et suivre les orientations stratégiques de sa hiérarchie ;
- Etre flexible dans sa relation de travail avec les autres responsables du Pôle ;
- Etre capable de rédiger des rapports clairs ;
- Avoir de bonnes capacités d'analyse et de synthèse

Principaux résultats attendus :

- Mise en œuvre des actions prévues par la loi 47-09 en partenariat avec les partenaires publics et privés
- Evaluer et actualiser le potentiel d'EE par secteur industriel
- Développer les mesures de sensibilisation des entreprises aux audits énergétiques (guides, bonnes pratiques, etc.)
- Montage et réalisation de programmes nationaux d'identification du potentiel d'EE et des mesures préconisés dans les différents secteurs énergivores
- Développer l'aspect normatif et l'application des normes d'EE dans l'industrie
- Consolider les bases de données et les indicateurs
- Garantir le conseil et l'accompagnement des clients de l'Agence dans la réalisation de leurs projets.

Conditions réglementaires pour postuler au poste :

- Décret n° 2-11-681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques.
- Circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date du 29 avril 2013 concernant les dispositions de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

81